

Journée la Brise
Pont Scroff
26 mars 2015.

LA COMPETENCE

La compétence est originellement un **terme juridique** qui détermine l'attribution par la loi à un sujet, d'un droit et conséquemment d'un pouvoir : pour un tribunal ou un fonctionnaire, l'habilitation à faire telle ou telle chose, et la détention, de ce fait, d'un **pouvoir**. Ex : ceci est de la compétence du notaire, du juge, du commissaire de police ; le tribunal s'est déclaré compétent pour juger de cette affaire. Ainsi la déclaration de la naissance d'un enfant relève aujourd'hui de la compétence d'un officier d'état civil et non plus du prêtre ou du rabbin.

Par dérivation et comme par métaphore, la compétence désigne **une habileté reconnue** dans certains domaines et qui *donne le droit de décider*. Par ex. il est de la compétence du grammairien de décider si telle formulation est du français correct ou non. On voit bien là que la compétence s'exerce dans un domaine qui n'est celui de la science (où tous les savants sont égaux) mais de l'art où certains sont plus entraînés plus habiles, plus compétents que d'autres. Cf le garagiste face au bricoleur, le dentiste face à l'arracheur de dents,

La compétence ne se confond pas avec le **savoir**. La compétence est d'abord pratique : c'est un savoir faire alors que le savoir est plutôt théorique.

La compétence est soit innée (assez peu déterminée pour l'homme, animal qui naît prématuré) ou **acquise**. La plupart de nos compétences supposent un apprentissage : à la naissance nous sommes potentiellement capables d'apprendre n'importe quelle langue mais peu à peu, en étant baigné dans un bain linguistique particulier, notre compétence linguistique se précise et s'affine et devient une compétence dans une langue particulière, parfois deux.

Compétence souvent tournée du côté de l'**expertise** : il est compétent signifie : il est savant dans tel domaine, il est expert par opposition au profane, à celui qui ne sait pas faire, à l'incompétent.

Application à la médecine

La médecine comme pratique thérapeutique instruite n'est pas une science mais un **art**. Elle ne requiert pas seulement un savoir mais une sorte de *flair* pour interpréter un symptôme, préconiser le régime qui conviendra le mieux à ce patient singulier, tenter tel traitement, etc., mais c'est un **art instruit** à la fois par la science (la biologie, l'anatomie) et par l'expérience, celle des praticiens antérieurs qui ont formé le médecin, celle des cas des malades déjà soignés, etc). Le médecin est à la fois l'homme du général et du nécessaire (un savant) et du particulier voire du singulier (la personne soignée, singulière, irréductible à un autre cas).

En outre la compétence du médecin n'est pas strictement personnelle ; elle est partagée ou plutôt elle ne peut s'exercer correctement qu'en étant corrélée à d'autres

compétences : celle de l'équipe médicale qui soigne ce malade (biologiste, radiologue, anatomopathologiste etc.) mais aussi celle du patient et de son entourage : voir le cas du soin d'une personne âgée ou d'un enfant. L'enfant comme la personne âgée sait un certain nombre de choses sur lui-même et sa maladie ; il, ou elle, apprend à reconnaître certains symptômes (pour Titouan à interpréter ses sautes d'humeur, fatigue, colère comme autant de traductions psychiques d'un problème d'hyper ou d'hypoglycémie) et la compétence du médecin ne peut pas plus sa passer de celle du malade que le malade de celle du médecin. La guérison ou le soin est un objectif et une pratique qui se poursuit à deux, ou plutôt trois, qui implique une collaboration médecin, malade, proches.

Il n'y a donc pas une compétence ou de la compétence, sauf dans le domaine déterminé et strictement encadré du droit mais **des** compétences au service d'une cause commune : la santé du malade. La compétence s'acquiert par observation, imitation, réflexion sur sa pratique et plus encore collaboration, ce qui signifie au sens propre travail commun (com— labor= travail avec).

C'est cet apprentissage et cette collaboration que les exposés suivants vont nous permettre d'élucider.